



## Gestion d'un bien en indivision

Par **TOMMY45**, le **23/09/2015** à **09:40**

Bonjour,

Suite au décès de notre mère, nous possédons à parts égales un bien immobilier en indivision, mon frère et moi. Ce bien est habité, avec notre accord, par le frère de ma mère qui a souscrit une assurance habitation.

Nous devons souscrire un assurance propriétaire non occupant et régler la taxe foncière. Mon frère, qui est fonctionnaire de police, refuse de payer quoi que ce soit et s'oppose pour l'instant à la vente du bien. je n'ai pour ma part pas les moyens de payer la totalité des impôts foncier et de l'assurance.

Comment peut-on le contraindre à régler sa part?

Merci de votre aide